

Le Président

Avis n° 20226041 du 24 octobre 2022

Monsieur Jean-Claude MERCIER a saisi la Commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 4 octobre 2022, à la suite du refus opposé par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val-de-Loire à sa demande de communication, par courriel, du rapport d'inspection n° 0010002969 du 28 juillet 2021, relatif au site de la société GSM situé au Carroi Potet à La Celle-Saint-Avant.

En réponse à la demande qui lui a été adressée, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val-de-Loire a informé la commission que le document sollicité a été communiqué à Monsieur MERCIER, par courriel du 7 octobre 2022 dont une copie lui est jointe.

La commission ne peut donc que déclarer sans objet la demande d'avis.

Le présent avis est rendu au nom de la commission, par délégation donnée à son président en vertu des articles L341-1 et R341-5-1 du code des relations entre le public et l'administration.



Bruno LASSERRE
Président de la CADA